# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

## Sur convocation en date du 24 mars 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur GUYOT Laurent, Maire

Etaient présents: Olivier COCHERIL, Sylvaine DEMANGE, Francis SIEDLECKY, Stanislas BRUN, Jenny D'HONDT, Alain GAUDÉ Viviane MARGUET, Thierry BELLIVIER, Marie-Madeleine RIBON, Catherine JACQUEMIN, Michèle OLMETA, Florence HARTENSTEIN, Catherine TRASSAERT, Séverine MASSON, Sébastien CHAMBON.

### **Etaient absents:**

- Frédéric DRICOT qui a donné procuration à Olivier COCHERIL
- Dominique MOLAND qui a donné procuration à Viviane MARGUET
- Céline TEIVA

Madame Catherine TRASSAERT est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*\*\*

### Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 mars 2016

\*\*\*\*\*\*\*

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 7 avril 2014 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Nº décision	Date	Contenu
16-06	19/02/2016	Renouvellement du bail à ferme à Monsieur Nicolas BEAUCOURT pour une durée de 12 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2016, relatif aux parcelles AT 110 et AK 75, d'une superficie totale de 1 hectare 93, au prix de 156, 29 € pour l'année 2016. Ce montant est révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages défini par arrêté préfectoral.
16-07	18/03/2016	Décision de non préemption du bien cadastré AB 92, sis 24 avenue du Général Leclerc

2016 – 14: Finances – Décisions budgétaires (7.1): affectation du résultat d'exploitation 2015			
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, constatant qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité			
- DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit			
2016 – 15 : finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des trois taxes locales			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité			
- MAINTIENT les taux des 3 taxes, soit :			
SECTION DE FONCTIONNEMENT: Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à			
SECTION D'INVESTISSEMENT :         Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité			
- ADOPTE le budget primitif 2016 tel que défini ci-dessus			
<b>2016 – 17</b> : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2016 : budget lotissement du Rouau			
SECTION DE FONCTIONNEMENT :         Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à			
SECTION D'INVESTISSEMENT: Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à			
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité			
- ADOPTE le budget primitif 2016 tel que défini ci-dessus			
2016 – 18 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2016 : budget ZAC du Jonchery 1 <sup>ère</sup> tranche			
SECTION DE FONCTIONNEMENT :         Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à			
SECTION D'INVESTISSEMENT :         Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif 2016 tel que défini ci-dessus

2016 – 19 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2016 : budget ZAC du Jonchery 2<sup>ème</sup> tranche

## SECTION DE FONCTIONNEMENT:

# SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif 2016 tel que défini ci-dessus

2016 – 20 : Finances – décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2016 : budget ZAC du Jonchery 3<sup>ème</sup> tranche

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

## SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif 2016 tel que défini ci-dessus

2016 – 21: finances – subventions (7.5): Attribution d'une subvention pour le budget du C.C.A.S.: année 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de verser une subvention au budget du C.C.A.S. pour un montant de .....25 000 €
- PRECISE que ces crédits sont prévus au budget primitif 2016

2016 – 22 : finances – subventions (7.5): attribution de subventions aux associations dommartinoises

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, propose au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations de la commune.

A Madame Sylvaine DEMANGE qui s'étonne du maintien du montant des subventions au niveau de l'année passée, alors que du fait de la baisse des dotations de l'Etat, la commune fait des efforts d'économies, Monsieur Thierry BELLIVIER répond qu'il ne faut pas mettre en parallèle le fonctionnement d'une collectivité et les associations, qui jouent un rôle d'animation de la commune.

<ul> <li><u>Club de l'Amitié</u></li> <li>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant</li> </ul>
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o <u>Association familiale (ASH)</u>
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o <u>Art et Toiles</u>
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant
- DECIDE de lui attribuer une subvention de
o <u>A.C.C.A</u> .
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o <u>ASSMATS A LA PAGE</u>
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant Marie-Madeleine RIBON ne prenant pas part au vote,
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o <u>KEL TOULOIS</u>
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o <u>Gymnastique volontaire</u>
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o <u>A.L.D.C.</u>
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant
- <b>DECIDE</b> de lui attribuer une subvention de
o AMS Foot Dommartin les Toul
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE et Sébastien CHAMBON s'abstenant

5 000, 00 € **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... o Association sportive scolaire Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant 400,00€ **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... ○ Fête de l'oie Après en avoir délibéré, à la majorité, Laurent GUYOT, Thierry BELLIVIER, Alain GAUDÉ, Catherine JACQUEMIN, Stanislas BRUN, Francis SIEDLECKY, Séverine MASSON votant pour, Viviane MARGUET et son pouvoir (Dominique MOLAND), Michèle OLMETA, Jenny D'HONDT, Florence HARTENSTEIN, Sébastien CHAMBON votant contre, Olivier COCHERIL et son pouvoir (Frédéric DRICOT), Sylvaine DEMANGE, Catherine TRASSAERT et Marie-Madeleine RIBON s'abstenant, 2 000, 00 € **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... • A.M.C. (Anciens combattants) Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMAGE s'abstenant, Stanislas BRUN ne prenant pas part au vote **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 300, 00 € **DECIDE** de lui attribuer, pour financer un transport en car à VERDUN dans le cadre du centenaire de la bataille de VERDUN, une subvention EXCEPTIONNELLE de ... 200, 00 €. o Olympic Judo Club Après en avoir délibéré, à la majorité, Viviane MARGUET et son pouvoir (Dominique MOLAND), Michèle OLMETA et Florence HARTENSTGEIN votant contre, Sylvaine DEMANGE s'abstenant, **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... 800,00€ 2016 - 23: Finances – subventions (7.5): attributions de subventions aux associations extérieures Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, propose au conseil municipal d'allouer les subventions suivantes aux associations extérieures à la commune : Sentiers de la Linotte Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 120, 00 € o Radio Déclic

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Sylvaine DEMANGE s'abstenant

2016 – 24 : Fonction publique – Personnels contractuels (4.2) : création d'emplois saisonniers – été 2016

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84 – 53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

**CONSIDERANT** qu'en raison du surcroit de travail dû notamment au fleurissement et à l'entretien général de la commune, il y a lieu de pourvoir au remplacement des agents communaux durant les congés d'été, et de créer plusieurs emplois saisonniers d'ouvriers polyvalents et d'agents d'entretien à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 6 emplois saisonniers d'un mois, au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non titulaires, répartis entre les mois de juin, juillet et août en fonction des besoins.
  - PRECISE que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 35 heures
  - **DECIDE** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;
  - AUTORISE le maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés correspondants.

**2016 – 25** : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé (3.6) : **Office National** des Forêts : travaux sylvicoles **2016** 

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'action pour l'année 2016 préconisée par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale et aux engagements de l'ONF liés à la norme IO 14001.

Ces travaux sylvicoles concernent la parcelle suivante :

- 11 : dégagement manuel en plein de régénération manuelle feuillue et maintenance du cloisonnement d'exploitation au broyeur.

Le conseil municipal, après en voir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le programme des travaux proposés par l'ONF pour un montant estimé à 4 074, 59 € HT
  - CONFIE la direction et la réalisation des travaux à l'ONF
  - AUTORISE le Maire à signer la convention d'ingénierie à intervenir avec l'ONF
  - PRECISE que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2016.

### Séance levée à 22 h 12

Délibérations prises en séance publique le 30 mars 2016

2016-14: Finances — Décisions budgétaires (7.1): affectation du résultat d'exploitation 2015
2016-15: finances — Fiscalité (7.2): budget communal: vote des trois taxes locales
2016-16: Finances — décisions budgétaires (7.1): budget primitif 2016: budget communal
2016-17: Finances — décisions budgétaires (7.1): budget primitif 2016: budget lotissement du Rouau
2016-18: Finances — décisions budgétaires (7.1): budget primitif 2016: budget ZAC du Jonchery 1ère tranche
2016-19: Finances — décisions budgétaires (7.1): budget primitif 2016: budget ZAC du Jonchery 2ème tranche
2016-20: Finances — décisions budgétaires (7.1): budget primitif 2016: budget ZAC du Jonchery 3ème tranche
2016-21: finances — subventions (7.5): Attribution d'une subvention pour le budget du C.C.A.S.: année 2016
2016-22: finances — subventions (7.5): attribution de subventions aux associations dommartinoises
2016-23: Finances — subventions (7.5): attributions de subventions aux associations extérieures
2016-24: Fonction publique — Personnels contractuels (4.2): création d'emplois saisonniers — été 2016
2016-25: Domaine et patrimoine — autres actes de gestion du domaine privé (3.6): Office National des Forêts: travaux sylvicoles 2016

Pour copie conforme, Le 31 mars 2016 Le Maire, Laurent GUYOT

